

INNIMOND

Enfants assistés

De mémoire d'anciens, il y eut toujours des enfants assistés à Innimond, mais en réalité il est difficile de dire à quelle époque, ils ont fait leur apparition, d'après les recherches de l'abbé Poncet, le premier texte écrit faisant référence à ces enfants date de 1743. Il s'agit d'une mise en nourrice chez Joseph Laurencin, d'un bébé, en provenance de Notre Dame de la Pitié du Pont du Rhône de Lyon, sous le numéro 6714. Cette date ne prouve absolument pas que c'est le début des placements dans notre village, en effet, il est rare que les registres paroissiaux fassent mention de ce genre de placement (peut-être s'agit-il seulement d'une décision du curé de la paroisse, qui a baptisé l'enfant ne sachant si le nécessaire avait été fait) et les registres qui précèdent 1740, ont presque tous disparu.

Comme il s'agit d'une population importée, aucune mention légale ne figure sur les registres d'état civil sauf hélas en ce qui concerne les décès, et éventuellement leur mariage. Il est donc difficile de les dénombrer, mais il faut savoir ce qui a amené la population sédentaire à récupérer ces petits abandonnés. Le pays surchargé d'une population qui vit en autarcie, souffre d'une pénurie alimentaire due à une agriculture surexploitant les terres sans assolement ni fumure.

Chaque saison apporte son lot de misère, les intempéries dans un dix-huitième siècle particulièrement froid compliquent sérieusement la vie de nos habitants. Aussi, ayant appris que les nourrissons pris en pension apportaient quelque argent aux familles d'accueil, ces dernières se sont ruées sur l'aubaine, pour améliorer leur triste sort. Si ces placements pouvaient améliorer quelque peu la vie des Irmondiaux, il n'en était pas de même pour les pauvres enfants, qui dans la plupart des maisons, vont souffrir encore un peu plus que les résidents habituels. Il suffit pour cela de consulter les registres paroissiaux des décès pour comprendre la détresse de ces petits assistés.

- **Entre 1740 et 1792**, pour une population sédentaire d'environ 450 âmes, on relève 1041 décès soit une moyenne annuelle de 20,01, parmi eux, 295 enfants assistés soit une moyenne de 5,67. La période marquée par de graves épidémies et des famines remarquables, a bien entendu touché en premier ces enfants, en effet qui reprocherait à une mère lorsqu'il ne reste qu'un croûton de pain de ne pas le donner à son enfant, au lieu du petit étranger.
- **Entre 1792 et 1803**, les documents concernant cette période sont incomplets, souvent illisibles car écrits avec une encre délavée, il ne peut donc en être tiré de conclusions valables.
- Dans la période qui s'étend de 1803 à 1888 soit sur 85 ans, on enregistre 912 décès, soit une moyenne annuelle de 10,73; 150 enfants assistés décéderont soit une moyenne de 1,7.

Cette période est globalement meilleure que celle du siècle précédent, pour plusieurs raisons.

- Il semble qu'aux environs de 1800, la pomme de terre a fait son apparition au village, ce qui évite les grosses famines de naguère.
- La vie économique est un peu mieux organisée, l'abbé Ganneval a organisé une fromagerie qui permet aux paysans de tirer un meilleur parti de leurs produits.

D'autre part, dans les grosses familles, les enfants en âge de travailler et qui savent ne pas trouver de l'ouvrage au village, se rendent de plus en plus en ville, pour y assurer un métier ou s'établir comme ouvrier d'usine, domestique ou autre tâche leur permettant de gagner leur vie.

Les enfants assistés vont indirectement en bénéficier, car les bouches seront moins difficiles à nourrir, d'autre part, l'administration se montrera plus sévère envers les familles d'adoption en effectuant quelques contrôles. Cependant, il ne faut pas croire que leur vie est pour autant facile, dès leur plus jeune âge ils sont condamnés à effectuer les plus dures corvées, levés à la pointe du jour ils n'auront aucun répit avant de se mettre au lit à la nuit tombée, les garçons ont la charge de rentrer le bois après l'avoir scié et fendu, de remplir les seaux d'eau dont la maison a sans arrêt besoin, de préparer la litière du bétail, de descendre le foin du fenil, de laver les ustensiles de traite, de porter le lait à la fromagerie, et d'en ramener le petit lait, alors que les filles assurent la vaisselle, le lavage du linge, balayage, serpillage, traite des chèvres, préparation de la pâtée du cochon, nettoyage des légumes, conduite des troupeaux à la pâture, etc.

Dès qu'ils en ont la force, ils participent aux gros travaux des champs, pour les fenaisons, moissons, ramassage des pommes de terre, ainsi qu'à la coupe du bois en forêt, tout au moins à la préparation des fagots.

L'école payante au moins jusqu'en 1885, leur est bien entendu refusée, il faudra non seulement qu'elle devienne entièrement gratuite et obligatoire pour que nos paysans soient contraints de les envoyer. Encore que, souvent las des corvées matinales, ils auront plutôt tendance à s'endormir en classe qu'à travailler. De plus, les classes sont surchargées en cette fin du 19^{ème} siècle, quatre-vingt-dix enfants répartis dans deux salles seulement séparées par une cloison de bois où les bruits de l'une se répercutaient dans l'autre, ne pouvaient malgré le bon vouloir des instituteurs, profiter à ces jeunes encore peu ouverts sur la vie. Enfin dès que les beaux jours arrivent, leur rôle de berger devient primordial et peu de patrons tolèrent que l'école passe avant le travail. Malgré les pressions de l'inspecteur de l'Assistance publique et du Maire, d'avril à la Toussaint, peu d'enfants fréquenteront l'école.

Mais plus difficile encore que le travail forcé, auquel sont soumis les assistés, les souffrances morales leur sont insupportables. Ces enfants, dans la plupart des maisons, sont mal traités, sermonnés pour un oui pour un non, parfois battus sans ménagement. Leur entourage les raille, leur lance des quolibets et les afflige de toute sorte de noms peu flatteurs, en particulier ils sont dénommés « basques », nom peut-être en rapport avec le béret qu'ils touchaient dans leur paquet d'habillement. Ce terme était tellement péjoratif qu'aujourd'hui encore l'expression est restée dans le vocabulaire de nos concitoyens, lorsqu'ils désirent vexer profondément quelqu'un.

Aussi, c'est bien souvent sans regret, qu'arrivés à l'âge de quatorze ans, ils quittent le village pour aller ailleurs, apprendre un métier. Beaucoup n'y remettront jamais les pieds, tant le souvenir qu'ils emportent leur est intolérable. Cependant, quelques familles et bien souvent parmi les plus pauvres, ont su apporter à ces petits déshérités le peu de chaleur dont ils avaient besoin. Ces enfants, en reconnaissance, rendaient visite à leur famille nourricière une fois de temps en temps et souvent gardaient contact avec les enfants de cette dernière, mais ce n'était pas la règle.

A quatorze ans, l'Assistance exigeait que ces jeunes perçoivent un pécule, dans la plupart des cas, les familles ne pouvaient le payer, et l'Inspecteur plaçait l'enfant ailleurs. Elles reprenaient un nourrisson ou un enfant en bas âge, pour toucher la petite allocation. Si des bras faisaient vraiment défaut à la maison, on préférait garder une fille, car cette dernière pouvait assurer aussi bien le travail d'intérieur que celui des champs.

Quant aux mariages, ils étaient très rares avec les autochtones, prendre un assisté comme conjoint était une mésalliance inexcusable, plutôt rester célibataire que de nouer une telle union. Toutefois, quelques veufs, contraints de trouver une femme pour remplacer celle qu'ils venaient de perdre, alors que de jeunes enfants attendaient une mère de remplacement, ou des célibataires atteignant la quarantaine et ne voyant aucun parti en vue, se décidaient à prendre « une fille de la charité » pour finir leur vie. Au cours du 19^e siècle, il y eu sur la commune 261 mariages, seuls vingt et un concernent des anciens enfants assistés, et encore parmi ces derniers, seulement quatre hommes

sont intéressés (deux s'étant mariés deux fois). D'autre part, pendant ce siècle aucun mariage entre assistés n'a eu lieu, pour la bonne raison qu'aucun emploi ne leur aurait permis de vivre au village, puisqu'ils ne possédaient aucune propriété et que les seules activités possibles étaient rurales. (Pas de commerce ou d'artisanat offrant des emplois).

Au début du vingtième siècle, les choses ont peu changé, mais la population commence à voir ces enfants d'un œil différent, en effet, certains, malgré toutes les contraintes du travail, ont en quelques mois d'école, su apprendre à lire et écrire, voire être capable de se présenter au certificat d'études avec de meilleures aptitudes que les enfants du pays, ce qui est tout à fait remarquable. Mais ces diverses capacités ne suffisent pas à effacer leur discrédit d'origine.

Cependant, les événements vont précipiter la façon d'apprécier leur personne. La guerre qui mobilise la plupart des hommes valides, laisse les campagnes sans bras, alors qu'à cette époque le travail est encore essentiellement manuel, aussi les petits assistés vont fournir avec courage la main d'œuvre nécessaire à la survie du village. Puis, les nouvelles accablantes viennent du front et de plus en plus d'enfants du pays disparaissent dans les combats. En 1918, à la fin de cette sinistre guerre, les hommes manquent au pays, et c'est alors que les filles n'hésiteront pas à prendre un mari parmi les anciens assistés, ou tout au moins parmi leur descendance. Ainsi, entre 1900 et 1948, la commune enregistra 91 mariages dont 18 avec des ex-enfants assistés.

Après la première guerre mondiale, la population sortant de l'Assistance publique commence à se modifier, alors qu'avant les événements, une fille mère abandonnait son enfant pour pouvoir refaire sa vie, elle va essayer de le garder, surtout si ce dernier apparaît sain de corps et d'esprit. Ainsi, voit-on apparaître de plus en plus de trisomiques, d'enfants attardés ou débiles. Au-delà de 1960, il n'y aura plus de placements nouveaux, par contre les anciens, plus ou moins attardés resteront dans les familles d'accueil jusqu'à nos jours.

Paul Mellet

Nota: Ces enfants sont désignés ;

- en 1743 – Enfant de Notre Dame de Pitié du Pont du Rhône de Lyon
- à partir de 1771 : Enfant de l'hôpital général de Lyon
- à partir de 1787 ; Enfant de la Charité
- à partir de 1815 : Enfant de l'hospice des vieillards et orphelins de Lyon